

Bulletin hebdomadaire canadier

Vol. 27, No 7

16 février 1972

LE NATIONALISME ECONOMIQUE

Extraits d'un discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, devant l'American Management Association, à New

York le 3 février:

... Étant de ceux qui appuient la libéralisation du commerce et des investissements, je ne trouve pas contradictoire, malgré tout, de croire qu'il faut imposer certaines limites aux opérations des sociétés étrangères au Canada. Je verrais, par exemple, de graves dangers à ce que les États-Unis exercent leur contrôle sur le système bancaire canadien, car il est bien évident que dans n'importe quel pays le contrôle du système bancaire est le moyen privilégié de réaliser la politique économique nationale. Il serait tout aussi dangereux de permettre à des étrangers d'être à la tête de nos journaux quotidiens, dont un grand nombre sont déjà en situation de quasi-monopole. J'ai la même opinion en ce qui concerne les réseaux de radio-télédiffusion, et mes concitoyens la Partagent également.

En tant que Canadien, je me sens très légitimement préoccupé par le fait qu'un gouvernement étranger tente de se servir des sociétés multinationa-

SOMMAIRE

Le nationalisme économique	1
Nouvel Hôtel de la Monnaie à Winnipeg	
Le Programme des initiatives locales	4
La vaccination antivariolique	4
Changements ministériels	5
Timbre du patinage artistique	
Le premier service téléphonique électro-	
nique au Canada	5
Aide à la production d'orge en Colombie.	6
Vente d'avions au Venezuela	6
Répertoires géographiques: le Yukon et	
les T. NO.	7
Accord canado-iranien	7

les dont le siège est installé sur son territoire pour mettre à exécution ses politiques étrangères ou nationales. C'est pour cette raison, par exemple, que le Canada s'est fortement opposé aux efforts déployés par les États-Unis pour appliquer la Loi sur le commerce avec l'ennemi (Trading with the enemy Act) aux filiales canadiennes des sociétés américaines, et pour appliquer la législation anti-trust en dehors du territoire américain.

Je crois donc que si l'on peut s'opposer avec succès aux idées et aux politiques irrationnelles qui s'expriment en matière d'investissements étrangers, il faut absolument arriver à tenir compte des préoccupations légitimes de cette nature, préoccupations que partagent bon nombre de ceux qui veulent, d'abord et avant tout, que les investissements et le commerce s'effectuent dans un contexte libéral.

Les sociétés multinationales ne sont pas les marchands aventuriers d'autrefois: la Compagnie des Indes orientales, qui a régné pendant près de deux siècles sur le sous-continent indien surpeuplé, ou la Compagnie de la baie d'Hudson qui a exercé si longtemps son monopole sur les immensités désertiques du Nord-Ouest du Canada. Leurs aventures et leurs réalisations, quoique portant sur l'exploitation économique d'une quantité restreinte de ressources locales, n'en sont pas moins extraordinaires, et à cela s'ajoute le fait que, sur leurs propres territoires, ils ne subissaient pas d'autre loi que la leur.

Aujourd'hui, les sociétés multinationales doivent, pour fonctionner avec efficacité, avoir des assises diversifiées et une approche souple, elles doivent être prêtes à modeler leurs opérations sur la situation, les points sensibles et les besoins des pays dans lesquels elles sont installées. Il est évident que ces opérations doivent se faire dans le cadre des lois du pays d'accueil, je dirais même plus, elles doivent se fondre avec les buts et les priorités de ce pays et participer à ses réalisations.

Nombre de sociétés sont devenues très expertes dans la façon de composer avec les situations diverses et parfois contradictoires dans lesquelles elles se trouvent. Mais nombreuses sont aussi celles qui